

Bruxelles, le 12 octobre 2026
(OR. en)

14250/26

CLIMA 524
ENV 1204
ONU 65
DEVGEN 165
ECOFIN 1287
ENER 641
MAR 162

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Préparation de la 31^e conférence des parties (COP 31) à la
convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
(CCNUCC)
(Antalya, Turquie, 9-20 novembre 2026)
- Conclusions du Conseil

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le sujet visé en objet,
approuvées par le Conseil lors de sa 4200^e session qui s'est tenue le 12 octobre 2026.

**Préparation de la 31^e conférence des parties (COP 31) à la convention-cadre des Nations unies
sur les changements climatiques (CCNUCC)
(Antalya, Turquie, 9-20 novembre 2026)**

- Conclusions du Conseil -

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1. SOULIGNE qu'il est urgent d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris, en particulier celui de limiter à 1,5 °C l'élévation de la température.
2. SE FÉLICITE que, depuis l'adoption de l'accord de Paris, l'ambition collective d'atténuation exprimée dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et dans les stratégies de développement à faible émission de gaz à effet de serre ait conduit à un fléchissement de la hausse prévue de la température mondiale, mais RELÈVE AVEC INQUIÉTUDE que l'ambition actuelle et sa mise en œuvre demeurent insuffisantes pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.
3. CONSTATE AVEC INQUIÉTUDE que les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) ont continué d'augmenter et que l'élévation de la température risque de dépasser la limite de 1,5 °C au cours des prochaines décennies. DEMANDE INSTAMMENT à toutes les parties, en particulier les grands émetteurs, d'agir avec l'ambition la plus élevée possible et de mettre tout en œuvre pour revenir à une trajectoire compatible avec la limite de 1,5 °C et réduire à leur minimum l'ampleur et la durée du dépassement. SOULIGNE qu'il est nécessaire de réduire les émissions mondiales dès à présent et d'éviter chaque fraction de degré supplémentaire de réchauffement afin de limiter le plus possible les effets irréversibles du changement climatique. SOULIGNE que la trajectoire de "dépassement, pic puis déclin" est la meilleure option qui subsiste pour ramener l'élévation de la température à 1,5 °C, voire moins, d'ici à la fin du siècle.
4. RAPPELLE à ce sujet ses précédentes conclusions sur la conférence des parties à la CCNUCC et RÉAFFIRME qu'elles restent pleinement applicables, de même que les conclusions d'avril 2026 relatives à la diplomatie de l'UE en matière d'énergie et de climat¹.

¹ 14285/23, 14459/24, 14310/25, 8417/26.

OBJECTIF GÉNÉRAL

5. **INSISTE** sur le fait que la COP 31 doit permettre de réaliser des progrès tangibles dans la mise en œuvre de l'accord de Paris et contribuer de manière significative à combler les écarts en matière d'ambition et de mise en œuvre à l'échelle mondiale, notamment au travers du plan mondial d'action pour le climat.
6. **SOULIGNE** que la COP 31 doit définir la voie à suivre pour le deuxième bilan mondial et le cycle d'ambition de l'accord de Paris, en faisant fond sur les résultats du premier bilan mondial, en accélérant la mise en œuvre de l'accord de Paris et en contribuant à la réalisation de ses objectifs.

CADRE STRATÉGIQUE

7. **PREND ACTE AVEC INQUIÉTUDE** de l'accélération des effets du changement climatique et de la crise énergétique mondiale actuelle sur les citoyens et sur les entreprises à l'échelle mondiale. **SOULIGNE** que le changement climatique constitue une menace existentielle pour l'humanité, les écosystèmes et la biodiversité, ainsi que pour la paix et la sécurité, qui n'épargne aucun pays, aucun territoire ni aucune région.
8. **RECONNAÎT** l'importance que revêt la transition vers l'abandon des combustibles fossiles de manière juste, ordonnée et équitable, et est également **CONSCIENT** du caractère essentiel que revêtent la transition vers des sources d'énergie renouvelables à faibles émissions de carbone et l'efficacité énergétique pour assurer une énergie sûre, financièrement accessible et disponible pour tous, tout en renforçant la résilience du système énergétique et en réduisant les dépendances stratégiques.
9. **RÉAFFIRME EN OUTRE** l'importance critique que revêtent la transition vers une énergie propre et l'économie circulaire, y compris la bioéconomie, en tant que moteurs pour l'innovation, l'emploi, la croissance, le développement durable, la santé publique, les systèmes alimentaires durables, la sécurité alimentaire et la compétitivité, et en tant que réponse essentielle aux crises climatique et environnementale.
10. **MET EN AVANT** l'importance que revêt la résilience au changement climatique comme condition préalable à des sociétés et des économies sûres, durables et prospères. **SOULIGNE** que l'atténuation et l'adaptation sont complémentaires et essentielles pour lutter contre le changement climatique. **RAPPELLE** que la disponibilité de systèmes d'alerte précoce est une composante essentielle de la résilience au changement climatique, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID) et dans les pays les moins avancés (PMA).

11. CONDAMNE À NOUVEAU résolument la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste de la charte des Nations unies et du droit international. RAPPELLE les vives préoccupations concernant la situation au Moyen-Orient exprimées par le Conseil européen dans ses conclusions de juin 2026.

RENFORCER LE MULTILATÉRALISME

12. INSISTE sur l'attachement de l'UE au multilatéralisme et RÉAFFIRME le rôle central que jouent la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'accord de Paris dans l'action internationale pour le climat. ATTEND AVEC INTÉRÊT la progression des discussions sur la réforme du régime multilatéral en matière de climat, et notamment le renforcement de son efficacité, de son efficience, de son intégrité et de son inclusivité pour faire en sorte qu'il soit adapté à sa finalité.
13. SOULIGNE l'importance de la participation de l'ensemble des États membres de l'UE à la COP 31 à Antalya (Turquie) du 9 au 20 novembre 2026, ainsi qu'aux événements de haut niveau pertinents liés à la conférence, et RÉAFFIRME le principe de solidarité entre les États membres de l'UE à cet égard.
14. EST CONSCIENT des liens entre le changement climatique, la perte de la biodiversité, la pollution, la désertification, l'utilisation des terres, la déforestation et l'altération du cycle de l'eau. EST ÉGALEMENT CONSCIENT du rôle crucial que jouent les océans, ainsi que des effets croissants et interconnectés sur les communautés et écosystèmes marins et côtiers, en particulier dans les PEID et dans l'Arctique. APPELLE à un resserrement de la coopération et à un renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus internationaux, en particulier entre les conventions de Rio et l'accord de Paris.
15. CONSIDÈRE que le régime multilatéral repose sur le partage d'informations et d'analyses. SOULIGNE que les données scientifiques doivent rester la boussole de l'action mondiale pour le climat et INSISTE sur la nécessité de préserver leur indépendance, leur intégrité et leur pertinence stratégique. RÉAFFIRME l'importance des meilleures données scientifiques disponibles telles que fournies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le système mondial d'observation du climat (SMOC) et INVITE INSTAMMENT à poursuivre le partage des connaissances dans un esprit de véritable coopération internationale et d'efforts en faveur de l'intégrité de l'information. CONSTATE que des mesures supplémentaires sont nécessaires aux niveaux national et international pour contrer la propagation croissante de la mésinformation et de la désinformation en matière de climat et renforcer l'intégrité de l'information.

16. **INSISTE** sur le fait que, lorsqu'elles prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique, toutes les parties doivent protéger, respecter, promouvoir et remplir les obligations qui leur incombent en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme. **SOULIGNE** la nécessité de protéger la société civile, les défenseurs des droits de l'homme en rapport avec l'environnement, les enfants et les jeunes, l'égalité de genre, y compris les femmes et les filles dans toute leur diversité et dans l'ensemble des sphères de la vie publique et politique, conformément au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour 2020-2024², les communautés locales, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation vulnérable, et de leur donner les moyens d'agir.
17. **EST CONSCIENT** des synergies entre l'action pour le climat et le commerce, et **ATTEND AVEC INTÉRÊT** de poursuivre le partage des meilleures pratiques et des expériences avec les partenaires dans le cadre du dialogue sur le commerce et le changement climatique, comme prévu par la CMA 7.

RÉALISER LE CYCLE D'AMBITION DE L'ACCORD DE PARIS

18. **APPELLE** à la mise en œuvre effective des CDN et **DEMANDE INSTAMMENT** aux parties qui ne l'ont pas encore fait de communiquer avant la COP 31 leurs CDN attestant de leur progression, du niveau d'ambition le plus élevé possible et de leur alignement sur une trajectoire de 1,5 °C et sur les meilleures données scientifiques disponibles. **RÉAFFIRME** l'importance que revêtent les plans nationaux d'adaptation (PNA) et **RÉITÈRE** l'appel lancé à toutes les parties dans le premier bilan mondial pour qu'elles fournissent leurs CDN.
19. **RECONNAÎT** le rôle que jouent les CDN et les PNA comme outils centraux de la planification nationale du développement, de l'atténuation et de l'adaptation et **APPELLE** les parties à les intégrer dans leurs plans d'investissement nationaux et leurs plateformes nationales. **SOULIGNE** l'engagement de l'UE à travailler avec les parties en vue de contribuer à la mise en œuvre de leurs CDN et de leurs PNA. **RAPPELLE** les solutions disponibles dans les différents secteurs pour accélérer la mise en œuvre. **SOULIGNE** l'importante contribution des pouvoirs publics locaux et régionaux à la réalisation des objectifs climatiques.
20. **ESTIME** que le cadre de transparence renforcé, et notamment son examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis, constitue une contribution essentielle au cycle d'ambition de l'accord de Paris, **ATTEND AVEC INTÉRÊT** que les deuxièmes rapports bisannuels sur la transparence soient communiqués, d'ici au 31 décembre 2026, et **APPELLE** les parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre dès que possible leur premier rapport bisannuel sur la transparence.

² Conformément au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour 2020-2024. Le plan d'action a été prorogé jusqu'en 2027.

21. **INSISTE** sur la nécessité de mettre en œuvre collectivement tous les résultats du premier bilan mondial et de s'appuyer sur les enseignements tirés de ce processus lorsque nous entamerons la préparation du deuxième bilan mondial. **EST CONSCIENT** de l'importance que revêt la fourniture en temps voulu du septième rapport d'évaluation du GIEC, des rapports d'organisations spécialisées telles que le PNUE, l'AIE et l'Irena, des rapports de synthèse relatifs aux CDN de la CCNUCC et aux rapports bisannuels sur la transparence, ainsi que des résultats du plan mondial d'action pour le climat, des initiatives menées par la présidence et des initiatives multipartites, qui constituent des contributions cruciales pour le deuxième bilan mondial.

RÉSULTATS CONCRETS ET MISE EN ŒUVRE

22. **SOULIGNE** qu'il importe que la COP 31 produise des résultats qui contribuent à l'accélération et à la mise en œuvre des ambitions en matière d'atténuation, suivant les trajectoires de 1,5 °C. À cette fin, **INVITE** à accélérer la transition vers une énergie propre en accroissant l'électrification propre, et à mettre en œuvre les résultats du premier bilan mondial, y compris l'abandon des combustibles fossiles de manière juste, ordonnée et équitable, à tripler les énergies renouvelables, à doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone au niveau mondial, en particulier les émissions de méthane, ainsi qu'à enrayer et inverser la déforestation d'ici à 2030, tout en développant encore le plan mondial d'action pour le climat.
23. **DEMANDE** que la COP 31 prévoie dans les négociations suffisamment d'espace pour débattre des efforts d'atténuation, et **EST DÉTERMINÉ** à étudier activement les moyens de renforcer l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation, en améliorant et en liant mieux les modalités et points à l'ordre du jour - existants et nouveaux. **PREND ACTE** du programme de travail en matière d'atténuation, de la mission de Belém vers 1,5 °C, de l'accélérateur mondial de mise en œuvre, du plan mondial d'action pour le climat et des initiatives de la présidence, dont les feuilles de route de la présidence de la COP 30, en tant que pistes potentielles pour y parvenir. Dans ce contexte, **SOULIGNE** qu'il importe de poursuivre et de renforcer, à la COP 31, le programme de travail en matière d'atténuation.
24. **RÉAFFIRME** l'engagement de l'UE en faveur d'une transition juste à l'échelle mondiale, sur laquelle repose l'adhésion du public aux politiques climatiques et qui facilite l'ambition climatique. **APPELLE LES PARTIES** à rendre opérationnel le mécanisme pour une transition juste afin de contribuer à des politiques nationales en matière de climat qui soient alignées sur l'objectif de 1,5 °C et qui soient socialement justes et inclusives, en mettant l'accent sur l'orientation, la coordination, la participation inclusive des parties prenantes et le renforcement des capacités.

25. Compte tenu des effets croissants du changement climatique au niveau mondial, RÉAFFIRME l'attachement de l'UE à la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation et à la mise en œuvre du cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale en tant qu'instruments essentiels de développement résilient face aux changements climatiques.
26. RÉAFFIRME l'attachement de l'UE à la mise en œuvre du programme de travail de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones adopté à Bakou, au plan d'action de Belém sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et à la livraison d'un plan d'action ambitieux, intergénérationnel et intersectionnel pour l'autonomisation climatique, afin de renforcer le rôle de la société civile dans la planification et la mise en œuvre de l'action pour le climat et d'améliorer l'intégrité de l'information et l'accès aux meilleures données scientifiques fiables disponibles.

FINANCEMENT ET SOUTIEN DE L'ACTION CLIMATIQUE

27. RAPPELLE les conclusions du Conseil sur le financement international de l'action climatique approuvées le 9 octobre 2026³.
28. INSISTE sur l'importance d'amplifier la mobilisation du financement de l'action climatique pour les pays en développement, par une mise en œuvre transparente du nouvel objectif collectif quantifié, notamment un soutien à l'atténuation et à l'adaptation, incluant les pertes et préjudices, en particulier pour les pays les plus vulnérables, comme les PMA et les PEID, et CONFIRME UNE NOUVELLE FOIS, à cet égard, l'appel aux efforts en vue de tripler le financement de l'adaptation d'ici à 2035. EST CONSCIENT que les finances publiques ne suffisent pas à elles seules à faire face à l'ampleur du financement nécessaire pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris et qu'il convient d'accroître les financements provenant de toutes les sources et d'élargir encore l'éventail des contributeurs.
29. SOULIGNE qu'il importe de réduire les contraintes, défis, inégalités systémiques et obstacles existants en matière d'accès au financement de l'action climatique. SALUE les efforts actuellement déployés pour améliorer l'accès au financement de l'action climatique et SOULIGNE qu'il est prêt à poursuivre ces efforts, tout en INVITANT tous les acteurs à œuvrer ensemble pour améliorer l'accès au financement pour les pays en développement, en particulier les PMA et les PEID, notamment sous la direction des présidences de la COP 31, de façon à prendre cette année des mesures concrètes permettant de réaliser de nouvelles avancées.

³ 14090/26

30. RAPPELLE que l'UE et ses États membres sont, avec la Banque européenne d'investissement, les principaux bailleurs de fonds publics internationaux consacrés à l'action climatique.
31. INSISTE sur le fait que rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions de GES et résilient face aux changements climatiques est un effort à la fois national et international qui est essentiel pour accroître le financement de l'action climatique provenant de toutes les sources et détourner les capitaux des investissements à fortes émissions. EST CONSCIENT du rôle émergent des sources potentielles de financement innovantes, dont la tarification du carbone, l'échange de quotas d'émission et les marchés du carbone.
32. SOULIGNE l'importance que revêtent des instruments nationaux efficaces de tarification du carbone en tant que moyens parmi les plus efficaces et les plus rentables de réduire les émissions, ainsi que les possibilités qu'ils offrent en ce qui concerne la réorientation des flux financiers en faveur de l'action pour le climat.

RÔLE DES COALITIONS ET DES PARTENARIATS

33. EST CONSCIENT de l'importance croissante que revêt le plan mondial d'action pour le climat pour faire avancer la mise en œuvre et enregistrer des progrès, et SALUE les efforts déployés par la présidence de la COP 30 pour apporter davantage de structure à ce plan d'action et renforcer l'obligation de rendre des comptes. ENCOURAGE les présidences actuelles et futures de la COP à s'en inspirer. RECONNAÎT en outre le rôle important que jouent les initiatives plurilatérales pour faire avancer la mise en œuvre mondiale de l'action pour le climat, comme la première conférence sur la transition vers l'abandon progressif des combustibles fossiles, qui s'est tenue à Santa Marta, en Colombie.
34. SOULIGNE en particulier qu'il sera essentiel d'accélérer l'électrification propre à l'échelle planétaire si l'on veut relever le niveau d'ambition, accélérer la mise en œuvre et renforcer les partenariats et coalitions internationaux en faveur de l'action pour le climat, et PREND ACTE en conséquence de la déclaration conjointe relative au lancement de l'initiative "Electrify Now" en tant que plateforme de haut niveau destinée à accélérer l'électrification de l'économie mondiale.
35. ATTEND AVEC INTÉRÊT le débat sur la mise en œuvre des initiatives proposées par la future présidence de la COP 31, dans les domaines suivants: électrification, zéro déchet et réduction des émissions de méthane, villes et bâtiments résilients, industrialisation verte, sensibilisation dans tous les domaines, et pont de mise en œuvre climatique.

CONCLUSION

36. INSISTE sur le fait que la COP 31/CMA 8 doivent marquer un tournant dans la mise en œuvre et la concrétisation de l'accord de Paris. RÉAFFIRME que, moyennant une action internationale ambitieuse et coordonnée, la communauté mondiale peut encore atteindre les objectifs de l'accord de Paris et faire en sorte que l'objectif d'une limitation de la hausse de la température à 1,5 °C reste réalisable.
-